



PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire réouverte du Conseil de la Municipalité de Sainte-Christine-d'Auvergne, tenue à la salle des délibérations sise au 80, rue Principale, à Sainte-Christine-d'Auvergne, le lundi 10 août 2026 à 19 h 39.

SONT PRÉSENTS:

M. Marc Ouellet	Maire
M. François Morin	siège #1
M ^{me} Isabelle Plante	siège #2
M. Richard Trempe	siège #3
M ^{me} Sylvie Duchesneau	siège #4
M. Jean-François Lauzier	siège #6

EST ABSENT:

M. Simon Trépanier	siège #5
--------------------	----------

Formant quorum sous la présidence de M. Marc Ouellet, maire. Mme. Mélanie Bourgeois, adjointe à la direction et assistante-greffière, est présente à cette séance.

ADMINISTRATION & TRÉSORERIE

163-08-26

RÉOUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 10 AOÛT 2026

IL EST PROPOSÉ PAR M. RICHARD TREMPE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la séance ordinaire du 10 août 2026 qui a été ajournée pour tenir la consultation publique portant sur les règlements numéros 315-26 et 316-26 soit réouverte à 19 h 39.

164-08-26

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 13 JUILLET 2026

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont reçu une copie du procès-verbal de la séance mentionnée en titre dans les délais requis, l'assistante-greffière est dispensée d'en faire la lecture;

IL EST PROPOSÉ PAR M. FRANÇOIS MORIN
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'ADOPTER, tel que rédigés, le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 juillet 2026.

RÉPONSE AUX QUESTIONS LAISSÉES EN SUSPENS

Aucune question n'a été laissée en suspens.

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS POUR LES GENS QUI DOIVENT QUITTER

*(Temps alloué : 20 minutes)
Début : 19 h 40 – 19 h 40*

Aucune personne ne s'est prévalu de son droit à ce moment.

La période de questions peut être vue et entendue sur l'enregistrement de cette séance disponible sur le site Internet de la Municipalité au : www.sca.quebec

165-08-26

ADOPTION DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER

IL EST PROPOSÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS LAUZIER
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'AUTORISER le paiement des comptes selon la liste déposée et datée du 31 juillet 2026 au montant de 159 558.52 \$ et des comptes déjà payés durant le mois de juillet 2026 au montant de 25 366.17 \$.

*Les documents sont en tout temps disponibles sur demande pour consultation.

166-08-26

ADOPTION DE LA POLITIQUE DE GOUVERNANCE DES CAUCUS DU CONSEIL MUNICIPAL

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal souhaite favoriser une gouvernance efficace, transparente et respectueuse des rôles respectifs des élus et de l'administration;

CONSIDÉRANT QUE les caucus (séances de travail) constituent des rencontres préparatoires permettant aux membres du conseil d'obtenir les informations nécessaires à l'exercice de leurs responsabilités;

CONSIDÉRANT QU'il est opportun d'encadrer le déroulement des caucus afin d'assurer leur efficacité, leur confidentialité et le respect des responsabilités de chacun;

CONSIDÉRANT QUE les caucus favorisent une meilleure préparation des dossiers municipaux et contribuent à une prise de décision éclairée lors des séances publiques du conseil;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité dispose déjà d'un règlement encadrant la régie interne des séances du conseil et qu'il y a lieu d'adopter une politique distincte concernant la régie interne des caucus;

IL EST PROPOSÉ PAR MME. SYLVIE DUCHESNEAU
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'ADOPTER la *Politique de gouvernance des caucus du conseil municipal* telle que présentée et annexée à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

DE PRÉVOIR que cette politique entre en vigueur à compter de son adoption par le conseil municipal;

DE REMPLACER, le cas échéant, toute pratique administrative incompatible avec les dispositions de cette politique.

167-08-26

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU PROGRAMME DE FINANCEMENT D'INFRASTRUCTURES EN EAU POUR LA RÉALISATION D'HABITATIONS (FIERH)

ATTENDU QUE la Municipalité de Sainte-Christine-d'Auvergne souhaite augmenter la capacité de traitement de ses eaux usées afin de permettre le développement résidentiel sur son territoire;

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec a mis en place le Programme de financement d'infrastructures en eau pour la réalisation d'habitations (FIERH);

ATTENDU QUE la Municipalité désire présenter une demande d'aide financière dans le cadre de ce programme;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR MME. ISABELLE PLANTE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Municipalité de Sainte-Christine-d'Auvergne ait pris connaissance du Guide du Programme de financement d'infrastructures en eau pour la réalisation d'habitations (FIERH), qu'elle se soit renseignée auprès du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, au besoin, et qu'elle comprenne bien toutes les modalités du programme applicables à son projet;

QUE la Municipalité autorise le dépôt d'une demande d'aide financière dans le cadre du Programme de financement d'infrastructures en eau pour la réalisation d'habitations (FIERH);

QUE la Municipalité assume tous les coûts non admissibles associés au projet, incluant tout dépassement de coûts;

QUE la Municipalité assume sa part des coûts admissibles au projet ainsi que les coûts d'exploitation continus qui y sont associés, le cas échéant;

QUE le directeur général et greffier-trésorier, M. Stéphane Genois, soit autorisé à signer, pour et au nom de la Municipalité, tous les documents nécessaires au dépôt, à l'analyse, à l'obtention et au suivi de cette demande d'aide financière.

168-08-26

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU PROGRAMME D'INFRASTRUCTURES MUNICIPALES D'EAU (PRIMEAU 2023-2033)

ATTENDU QUE la Municipalité de Sainte-Christine-d'Auvergne souhaite augmenter la capacité de traitement de ses eaux usées afin de soutenir le développement résidentiel sur son territoire;

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec a mis en place le Programme d'infrastructures municipales d'eau (PRIMEAU 2023-2033);

ATTENDU QUE la Municipalité désire présenter une demande d'aide financière dans le cadre de ce programme;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR MME. ISABELLE PLANTE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Municipalité de Sainte-Christine-d'Auvergne ait pris connaissance du Guide du Programme d'infrastructures municipales d'eau (PRIMEAU 2023-2033), qu'elle se soit renseignée auprès du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, au besoin, et qu'elle comprenne bien toutes les modalités du programme applicables à son projet;

QUE la Municipalité autorise le dépôt d'une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'infrastructures municipales d'eau (PRIMEAU 2023-2033);

QUE la Municipalité assume tous les coûts non admissibles associés au projet, y compris 50 % des coûts liés aux directives de changements admissibles, ainsi que tout dépassement de coûts;

QUE la Municipalité assume toutes les dépenses engagées advenant le non-respect des délais prévus au programme;

QUE la Municipalité assume sa part des coûts admissibles au projet ainsi que les coûts d'exploitation continus qui y sont associés, le cas échéant;

169-08-26

QUE le directeur général et greffier-trésorier, M. Stéphane Genois, soit autorisé à signer, pour et au nom de la Municipalité, tous les documents nécessaires au dépôt, à l'analyse, à l'obtention et au suivi de cette demande d'aide financière.

AUTORISATION DE LANCER LES DÉMARCHES PROFESSIONNELLES POUR L'AUGMENTATION DE LA CAPACITÉ DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES ET D'ENTREPRENDRE LA NÉGOCIATION D'UNE NOUVELLE ENTENTE DE DÉVELOPPEMENT RÉSIDENTIEL

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite favoriser un développement résidentiel durable et assurer une planification responsable de ses infrastructures municipales;

CONSIDÉRANT QUE la protection de l'environnement et le respect des exigences du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs constituent des priorités pour la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE le projet de développement résidentiel de M. Carrier prévoit la réalisation d'une première phase de 64 unités d'habitation et qu'un potentiel de développement additionnel d'environ 100 logements pourrait être envisagé dans un horizon de 5 à 10 ans;

CONSIDÉRANT QUE, selon les informations transmises par le MELCCFP le 14 juillet 2026, la capacité actuelle des installations municipales de traitement des eaux usées est insuffisante pour permettre la délivrance du certificat d'autorisation requis à la réalisation du projet;

CONSIDÉRANT QUE l'augmentation de la capacité de traitement des eaux usées constitue une condition préalable à la poursuite du développement résidentiel projeté;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite planifier des infrastructures répondant aux besoins actuels tout en anticipant la croissance future afin d'assurer une gestion efficiente et durable de ses investissements;

CONSIDÉRANT QUE l'entente de développement actuellement en vigueur pourrait devoir être révisée afin de tenir compte des nouvelles exigences gouvernementales;

**IL EST PROPOSÉ PAR MME. ISABELLE PLANTE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'AUTORISER le directeur général et greffier-trésorier, M. Stéphane Genois, à entreprendre les démarches nécessaires afin de lancer un appel d'offres sur invitation visant la sélection d'une firme de génie-conseil pour la réalisation des études, analyses, plans et devis, l'accompagnement réglementaire ainsi que la surveillance des travaux relatifs à l'augmentation de la capacité de traitement des eaux usées de la Municipalité;

QUE le mandat à être octroyé prévoit l'analyse d'une solution permettant de desservir une première phase de 64 logements ainsi que l'évaluation d'un scénario de croissance permettant éventuellement l'accueil d'environ 100 logements additionnels dans un horizon de 5 à 10 ans;

D'AUTORISER le maire ainsi que le directeur général et greffier-trésorier à entreprendre les discussions et négociations requises avec le promoteur afin de convenir d'une nouvelle entente de développement adaptée aux nouvelles exigences environnementales et aux ajustements requis au projet.

URBANISME

170-08-26

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 315-26

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a été préalablement donné lors de la séance du 13 juillet 2026 et que le projet de règlement a été adopté lors de cette même séance;

CONSIDÉRANT QU'une assemblée publique de consultation a été tenue le 10 août 2026;

CONSIDÉRANT QU'une copie du règlement a été remise à tous les membres du conseil au moins deux jours avant la séance et que tous les membres présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR M. RICHARD TREMPE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE les membres du conseil adoptent le *Règlement numéro 315-26 modifiant le plan d'urbanisme numéro 182-14 afin d'agrandir l'affectation mixte.*

171-08-26

ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 316-26

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a été préalablement donné lors de la séance du 13 juillet 2026 et que le premier projet de règlement a été adopté lors de cette même séance;

CONSIDÉRANT QU'une assemblée publique de consultation a été tenue le 10 août 2026;

CONSIDÉRANT QU'une copie du règlement a été remise à tous les membres du conseil au moins deux jours avant la séance et que tous les membres présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR M. RICHARD TREMPE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE les membres du conseil adoptent le second projet de *Règlement numéro 316-26 modifiant le règlement de zonage numéro 186-14 afin d'ajouter diverses dispositions et de modifier la délimitation de certaines zones.*

AJOUT À LA SÉANCE ORDINAIRE DU 10 AOÛT 2026

Aucun point n'a été ajouté à la séance du 10 août 2026.

CORRESPONDANCE

Aucune correspondance reçue.

POINTS D'INFORMATIONS

- **Voirie et travaux publics**
M^{me} Isabelle Plante fait un court résumé de la situation, s'il y a lieu.
- **Loisirs et développement**

- M. François Morin fait un court résumé de la situation, s'il y a lieu.
- **Familles et aînés**
M^{me} Sylvie Duchesneau fait un court résumé de la situation, s'il y a lieu.
 - **Incendie et sécurité civile**
M. Richard Trempe fait un court résumé de la situation, s'il y a lieu.
 - **Récolo**
M^{me} Isabelle Plante fait un court résumé de la situation, s'il y a lieu.
 - **Autres points d'informations.**

Les points d'informations peuvent être vus et entendus sur l'enregistrement de cette séance disponible sur le site Internet de la municipalité au : www.sca.quebec

PÉRIODE DE QUESTIONS & REQUÊTES DES CITOYENS

*Temps alloué : 30 minutes
Début : 19 h 55 / Fin : 19 h 03*

Trois personnes se sont prévaluées de leur droit à ce moment :

- Mme. Hélène Gonella
- M. Gilles St-Onge
- M. Alain Bolduc

La période de questions peut être vue et entendue sur l'enregistrement de cette séance disponible sur le site Internet de la Municipalité au : www.sca.quebec

172-08-26

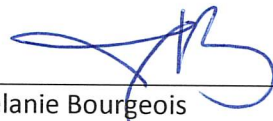
LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé de lever l'assemblée à 20 h 03 par Mme. Sylvie Duchesneau.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ



Marc Ouellet
Maire



Mélanie Bourgeois
Adjointe à la direction et assistante-
greffière